Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Premier ministre
INHESJ
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

27e Session nationale

Sécurité et Justice

2015-2016

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique**, d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontées nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé une **culture de sécurité et de justice**.

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

- Expliquer la place et le rôle des acteurs concourrant à la sécurité nationale.
- Appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice.
- Intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.

Institut national des hautes études
de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Sécurité et Justice

Tél : +33 (0)1 76 64 89 73
Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

Courriel : formation@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la Session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du conseil économique, social et environnemental ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou les membres des corps de niveau équivalent ou les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la Police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois Armées, de la gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et les chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les cadres supérieurs, les dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et cultuel ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps policiers et militaires supérieurs, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française.

Le Directeur de l'Institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au Code général des collectivités territoriales.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- enjeux de la sécurité et de la justice et place du citoyen ;
- évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux en groupes - Les auditeurs sont répartis en plusieurs *groupes de diagnostic stratégique (GDS)*. Chaque GDS établit un rapport collectif sur un sujet proposé par l'Institut. Ce travail débouche sur des préconisations, transmises aux administrations concernées pour une éventuelle mise en œuvre. Par ailleurs, chaque GDS participe à un exercice de prise de décisions animé par le département Risques et Crises de l'INHESJ.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN).

Deux voyages d'études - Le premier consacré à l'Union européenne est organisé à Bruxelles. Il intervient en début de session. Le second clôture le cursus. Il se déroule généralement dans une capitale européenne.

Déroulement

La **27e Session nationale** commencera à la fin du mois de **septembre 2015** et se terminera en **juin 2016**.

La majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu au siège de l'Institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est de **trois jours et demi par mois**, deux demi-journées étant réservées aux travaux de GDS.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

27e Session nationale « Sécurité et Justice » – Septembre 2015 – Juin 2016

Du 22 au 24 septembre 2015
Journées de rentrée à l'École militaire

Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales

- Les missions et le fonctionnement de l'INHESJ
- Présentation de la session nationale « *Sécurité et Justice* »
- Présentation de la session nationale « *Protection des entreprises et intelligence économique* »
- Présentation de la session nationale « *Management stratégique de la crise* »
- Les stratégies de la sécurité et de la justice : interventions des délégués interministériels et des Directeurs généraux appartenant aux ministères concernés

Séminaire introductif de la session « *Sécurité et Justice* »

- Mise en place des groupes de diagnostic stratégique (GDS)
- Élection des présidents et vice-présidents des GDS et première séance de travail

2 octobre 2015 – Ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ, par le Premier ministre

Du 12 au 15 octobre 2015 – 1er Séminaire

« L'Europe de la Sécurité et de la Justice »

Voyage d'études à Bruxelles

- Les enjeux de la politique européenne de sécurité et de justice
- La coopération européenne en matière judiciaire et policière
- Présentation et visite des institutions européennes
- La gestion de crise au niveau européen
- Le projet de Parquet européen
- La lutte contre le terrorisme à l'échelle de l'Europe

Du 17 au 20 novembre 2015 – 2e séminaire

Politique publique d'intelligence économique et sûreté des entreprises*

- L'intelligence territoriale
- Les entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD)
- Les dispositifs d'intelligence économique à l'étranger

(*) Séminaire commun aux auditeurs des trois sessions nationales

Du 8 au 11 décembre 2015 – 3e séminaire

Outils et concepts

- Évolution des phénomènes criminels
- Concept de sécurité nationale
- Veille et prospective
- Justice et sécurité nationale
- Fondamentaux de la gestion de crise

Du 19 au 22 janvier 2016 – 4e séminaire

Risques et Crises

- Définitions et concepts
- L'organisation française de la gestion de crise
- Le traitement des risques sanitaires et alimentaires *
- Le management de l'information et de la communication en situation de crise *
- Zoom sur un retour d'expérience de crise

À partir de ce séminaire, les GDS participeront à une mise en situation de crise.

(*) Séminaire commun avec les auditeurs de la session nationale spécialisée « Management stratégique de la crise ».

Du 9 au 12 février 2016 – 5e séminaire

Sécurité des territoires : anticipation et prévention

- Les élus face aux défis de la délinquance
- Préfet, maire, procureur : mutualisation, synergies et différences
- La place du citoyen dans les politiques de sécurité
- Les outils de la prévention de la délinquance
- La violence dans l'espace public

Du 15 au 18 mars 2016 – 6e séminaire

Justice et Sécurité

- Journées communes de formation avec les auditeurs du Cycle approfondi d'études judiciaires (CADEJ) mis en œuvre par l'École nationale de la magistrature (ENM)
- Visites d'établissements pénitentiaires

Du 12 au 15 avril 2016 – 7e séminaire

Criminalité organisée et terrorisme

- Les trafics criminels internationaux
- La police et la justice face au crime organisé et au terrorisme
- La lutte contre l'immigration irrégulière et clandestine
- Les défis de la cyber sécurité
- Terrorisme : état de la menace

Du 23 au 26 mai 2016 – 8e séminaire

Voyage d'études à l'étranger

(commun aux auditeurs des trois sessions nationales)

Du 7 au 9 juin 2016 – Séminaire de clôture

Restitution des travaux des GDS

Cérémonie de remise des diplômes et cocktail de fin des sessions nationales

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Les **mercredis sont consacrés à des visites de site** *: Cellule interministérielle de crise (CIC), Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, grands parcs d'attractions.*

La session comprendra également :

- **des missions dans les services opérationnels**, *notamment au sein des permanences de Parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des Douanes ;*
- **des démonstrations des forces mobiles et des groupes d'interventions** *(RAID, GIGN) ;*
- **des séminaires communs avec les sessions nationales spécialisées** « Management stratégique de la crise » *et* « Protection des entreprises et Intelligence économique », *ainsi qu'avec l'IHEDN.*

Télécharger le **Dossier de candidature**

Télécharger la **Convention de formation**

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la Session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues de structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'Institut en moyens humains ou financiers ; **3 500 €**
- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays ; **3 500 €**
- Pour les candidatures issues de structures d'emploi de moins de 20 salariés, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période ») ; **4 500 €**
- Pour les candidatures à titre individuel, ces dernières émanant exclusivement de candidats en fin de contrat de travail, en situation de recherche d'emploi ou ayant un projet de reconversion professionnelle ; **4 500 €**
- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales ; **5 000 €**
- Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et les candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes. **7 000 €**

Ces tarifs font l'objet d'un abattement de 10% pour les candidatures de personnes ayant déjà suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation et d'expertise, l'année précédente.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.

Télécharger le **Dossier de candidature**

Télécharger la **Convention de formation**